

**SCI DU 14 RUE DES ARCHIVES**  
Société civile au capital de 1.524,49 euros  
Siège social : 435 rue de Marquette – ZAC du Moulin – 59118 WAMBRECHIES  
414 237 388 RCS LILLE METROPOLE

---

**ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES**  
**EN DATE DU 28 JUIN 2024**

L'an 2024, le 28 juin, à 14 heures 15, au siège social,

**Les soussignés :**

- La société HOLDING ERIC SAUVAGE,  
Propriétaire de .....99 parts sociales
  
- Monsieur Eric SAUVAGE  
Propriétaire de ..... 1 part sociale
  
- TOTAL :.....100 parts sociales

seuls associés de la société SCI DU 14 RUE DES ARCHIVES (ci-après la « **Société** »),

**Ont unanimement pris les décisions suivantes :**

- Rapport du Commissaire à la transformation sur l'évaluation des biens composant l'actif social ;
- Approbation de la valeur des biens composant l'actif social et des avantages particuliers éventuels ;
- Transformation de la Société en société par actions simplifiée ;
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;
- Nomination d'un Président ;
- Modification de l'objet social de la Société ;
- Modification corrélative de l'article 2 des statuts ;
- Modification de la dénomination sociale de la Société ;
- Modification corrélative de l'article 3 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION**

Les associés, à l'unanimité, connaissance prise du rapport du Commissaire à la transformation sur l'évaluation des biens composant l'actif social de la Société et les éventuels avantages particuliers conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, approuvent expressément la valeur des biens composant l'actif social et constatent l'absence d'avantage particulier au profit d'associés ou de tiers.

## **DEUXIEME DECISION**

Les associés, à l'unanimité, décident, de transformer la Société en société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les sociétés par actions simplifiées et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société et son siège social restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de MILLE CINQ CENT VINGT QUATRE EUROS ET QUARANTE NEUF CENTIMES (1.524,49 €). Il sera désormais divisé en CENT (100) actions de QUINZE EUROS ET VINGT QUATRE CENTIMES (15,24 €) de valeur nominale, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui seront réparties entre les propriétaires actuels des parts sociales à raison d'une action pour une part sociale.

Les fonctions de Gérant exercées par Monsieur Eric SAUVAGE prennent fin ce jour.

## **TROISIEME DECISION**

Les associés, à l'unanimité décident d'adopter article par article et dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

## **QUATRIEME DECISION**

Les associés, à l'unanimité, décident que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos le 31 décembre 2024, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en société par actions simplifiée.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

L'assemblée générale statuera sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés par l'assemblée générale suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de société par actions simplifiée.

### **CINQUIEME DECISION**

Les associés, à l'unanimité, décident de nommer en qualité de Président de la Société, sans limitation de durée et à compter de ce jour :

La société **HOLDING ERIC SAUVAGE**  
Société à responsabilité limitée  
Siège social : 435 rue de Marquette – ZAC du Moulin – 59118 WAMBRECHIES  
Immatriculée sous le numéro 412 276 008 RCS LILLE METROPOLE

Monsieur Eric SAUVAGE, Gérant de ladite société, déclare accepter, au nom et pour le compte de ladite société, lesdites fonctions et qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Le Président exerce ses fonctions dans les termes et modalités définis par la loi et les statuts.

Les associés, à l'unanimité, décident que le Président, pourra percevoir une rémunération au titre de ses fonctions. Celle-ci devra être décidée par décision collective des associés.

Le Président sera remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs.

### **SIXIEME DECISION**

Les associés, à l'unanimité, constatent la réalisation définitive de la transformation de la Société en société par actions simplifiée avec effet à compter de ce jour.

### **SEPTIEME DECISION**

Les associés, à l'unanimité, décident :

- de supprimer le dernier tiret de l'objet social ayant un caractère civil afin de le remplacer par un paragraphe propre aux sociétés commerciales ;
- d'étendre l'objet social de la Société par l'adjonction de l'activité de location immobilière meublée avec prestations de services.

### **HUITIEME DECISION**

En conséquence de la décision qui précède, les associés, à l'unanimité, décident de modifier corrélativement l'article 2 des statuts en lui ajoutant l'alinéa suivant :

#### **« ARTICLE 2 – OBJET SOCIAL**

La Société a pour objet :

[...]

- *la location meublée et équipée de tous immeubles, l'acquisition, l'exploitation, la distribution et la vente de tous biens et services destinés à contribuer, directement ou indirectement, à l'aménagement, au confort et à l'agrément des immeubles loués, gérés ou cédés ;*

*et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

#### **NEUVIEME DECISION**

Les associés, à l'unanimité, décident, compte tenu de la transformation de la Société, de modifier la dénomination sociale de la Société qui devient « **14 RUE DES ARCHIVES** ».

#### **DIXIEME DECISION**

En conséquence de la décision qui précède, les associés, à l'unanimité, décident de modifier comme suit l'alinéa premier de l'article 3 des statuts :

#### **« ARTICLE 3 – DENOMINATION**

*La dénomination de la Société est : « **14 RUE DES ARCHIVES** ». »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

#### **ONZIEME DECISION**

Les associés, à l'unanimité, donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sous seing privé, constatant la décision unanime des associés en date du 28 juin 2024, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales.

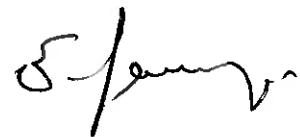
#### **HOLDING ERIC SAUVAGE**

Représentée par son Gérant

Monsieur Eric SAUVAGE

« *Bon pour acceptation des fonctions de  
Président* »

**Monsieur Eric SAUVAGE**



*Bon pour acceptation  
des fonctions de Président  
Eric Sauvage*